

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1046 convoquant en session extraordinaire le Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, le mercredi 15 octobre 1952, pour procéder à l'examen des projets de réforme fiscale .

n° 1046

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 octobre 1952

Numéro JO  
n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro  
1 novembre 1952

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884, Vu la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une Assemblée Représentative Territoriale de la Côte Française des Somalis, et notamment son article 23,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis est convoqué en session extraordinaire à son siège, le mercredi 15 octobre 1952, à 8 h. 30, pour procéder à l'examen des projets de réforme fiscale.

#### Art. 2

— La durée de la session est fixée à trois jours.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et coraiminiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SADOUL.**